

CONDITIONS GENERALES DE VENTES CAMPING TY NENEZ ***

RESERVATION D'UN MOBILHOME OU EMBLACEMENT

Nous vous remercions pour votre demande et vous informons de nos conditions générales de ventes

1 - Votre option posée est valable 7 jours et le versement d'un acompte de 30% sera demandé pour la prise en compte de votre réservation. Cet acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation ou de non-respect du contrat initialement signé.

Les séjours doivent être totalement réglés 30 jours avant votre arrivée, sous peine d'annulation sans remboursement.

2 – Notre assurance annulation de séjour est facultative, elle est à souscrire au moment de votre réservation, (coût de 3.7% du séjour avec un minimum de 10 €). Avec cette assurance annulation la totalité du séjour est à verser au moment de la réservation y compris le cout de l'assurance. Suivant les conditions du contrat l'assurance que vous aurez souscrite vous remboursera alors les montants versés.

3- Lors de la location d'un mobil home **une caution de 390€** par système swikly carte bancaire vous sera demandée avant votre arrivée, la prestation est totalement gratuite pour éviter tout débit ou plafonnement de carte à hauteur de 390 €. Un mail d'annulation vous sera envoyé au plus tard dans les 8 jours qui suivent votre départ.

4 – Merci de vous munir de **votre attestation de responsabilité civile** pendant votre séjour

5 – Dans le cas d'une location par une personne de moins de 18 ans, celle-ci devra être accompagnée d'une personne majeure à son arrivée et le jour de son départ. Une autorisation parentale signée sera exigée à la réservation.

6 – Un état des lieux est effectué avant votre arrivée, vous devrez nous signaler toute éventuelle anomalie de jour de votre arrivée. Un nouvel état des lieux sera effectué en votre présence le jour de votre sortie

7 – Les réservations pour les locatifs de 7 jours minimum seront demandées en période d'été, et 2 à 3 ou 4 jours certains longs week-ends, selon les dates précisées sur notre site internet

8 – Tous les locataires se conforment aux dispositions du règlement intérieur du camping, disponible sur notre site internet

DETAILS DES LOCATIONS

1 – La réservation d'un mobil home comprend :

- La location du modèle choisi, adapté au nombre de personnes prévues sur le contrat de location
- Le stationnement d'un véhicule proche du mobil home ou sur les parkings en période de forte affluence, un seul véhicule est autorisé sur une parcelle de mobil home
- Pendant le festival interceltique de Lorient, début août, l'intérieur du camping est piéton. Nous vous demandons alors de laisser vos véhicules sur les parkings extérieurs.

- La consommation d'électricité vous sera facturée en supplément de janvier à juin et de septembre à décembre, consommation forfaitaire de 20 kw/jour selon tarif en vigueur, dépassement soumis à facturation définie sur compteur individuel (0.24€/kw)
- Vous trouverez à l'intérieur du mobil home : la vaisselle, plaques de cuisson, frigo, télévision, micro-ondes, cafetière électrique, bouilloire, grille-pain...
- Vous devrez prévoir vos draps, taies d'oreillers et serviettes de toilette (ou sur location sur place)
- Vous aurez accès aux équipements du camping, aires de jeux, piscine...
- Les arrivées se feront entre 15h et 19h et les départs avant 10h30 (ménage fait)
- Les animaux ne sont pas acceptés dans les locatifs

2 – La réservation d'un emplacement pour tente, caravane ou camping-car

(maxi 6 personnes par emplacement) comprend :

- Votre emplacement,
- Vos éventuelles options d'électricité ou autre
- Vous aurez accès aux équipements du camping et sanitaires chauffés
- Les arrivées se feront entre 15h et 19h et les départs avant 12h
- Les animaux sont acceptés au tarif en vigueur, ils sont sous votre responsabilité et devront être tenus en laisse, le carnet de santé doit être en votre possession pendant votre séjour. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.

RETARDS- ANNULATIONS - INTERRUPTIONS DE SEJOUR

- Toute location doit être occupée avant 19h le jour de votre arrivée, mentionné sur votre contrat
- Conformément à l'article L 121.20 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation dans la cadre de la fourniture de prestation de service hébergement, de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée
- Pour toute annulation à plus de 30 jours avant la date de début de séjour, l'acompte versé sera conservé.
- Pour toute annulation inférieure à 30 jours avant le début de séjour, la totalité du montant du séjour sera conservée. Les frais d'annulations peuvent être couverts par la souscription de l'assurance proposée à la réservation.
- Le départ prématuré ou la non-présence le jour prévu, ne pourront donner lieu à aucun remboursement et nous permet de disposer de la location ou de l'emplacement.